



folatecoere.fr



NAO 2022 – R4

La Direction doit faire un choix pour AMBITION 2025 !

La Direction fait de nouvelles propositions sur la rémunération qui complètent les revendications **Force Ouvrière** déjà obtenues lors des dernières réunions de négociation :

- Pour le personnel non cadre :
 - Une Augmentation Générale d'un montant de 40€ avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 ;
 - Une campagne d'Augmentation Individuelle avec un talon de 20€, le pourcentage alloué ne nous a pas été communiqué.
- Pour le personnel cadre :
 - Une Augmentation Individuelle de 3,0% avec effet à la date de la signature de l'accord.

En ce qui concerne les dernières revendications que nous avons faites :

- une revalorisation du point ancienneté à 6,958 ;
- une revalorisation du point société à 6,766 ;
- une augmentation d'1% du budget alloué aux œuvres sociales du CSE ;
- la mise en place de la semaine des 4 jours quand cela est possible ;

la Direction doit revenir vers nous à la prochaine réunion prévue le **jeudi 24 mars !!!**

Site web: <http://folatecoere.fr/>

Email: syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero

Contacts :

Stéphane Faget

David Castaing

Jean-Michel Couget

06 21 05 17 64

06 35 14 37 72

05 67 73 4373

Les propositions de rémunération de la Direction ont évoluées, mais elles ne sont **pas à nos attendus**.

FO demande à la Direction de valider notre proposition d'une **AG de 50€** rétroactive au **1^{er} janvier 2022** pour le personnel non cadre.

FO demande à la Direction de nous communiquer la valeur de pourcentage d'AI pour le personnel non-cadre.

FO demande à la Direction une application rétroactive au **plus tôt** pour les cadres.

FO Latécoère pense que le temps est venu de finaliser ces négociations sur une note positive qui permettra de motiver les salariés pour l'objectif « **AMBITION 2025** ».

Les revendications **FO** nous semblent justes pour les salariés et **atteignables** par notre Direction.

Dernière minute:

Au cours de cette réunion, la Direction a informé les Organisations syndicales « qu'il y aura de l'**intéressement** en 2022 » à hauteur de **4,5%** de la masse salariale.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle et **FO** ne peut que se féliciter d'avoir signé cet accord qui permettra de récompenser les **salariés** des efforts qu'ils ont accomplis.

FO, Notre santé, Nos emplois, Nos salaires, Notre entreprise.

Site web:	http://folatecoere.fr/	Email:	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero
Contacts :			
Stéphane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget	
06 21 05 17 64	06 35 14 37 72	05 67 73 4373	